



**HAL**  
open science

## Une localisation peu connue du hêtre à basse altitude sur les collines calcaires en bordure de la vallée du Rhône

M. Lapierre

### ► To cite this version:

M. Lapierre. Une localisation peu connue du hêtre à basse altitude sur les collines calcaires en bordure de la vallée du Rhône. *Revue forestière française*, 1966, 1, pp.41-45. 10.4267/2042/24766 . hal-03390114

**HAL Id: hal-03390114**

**<https://hal.science/hal-03390114>**

Submitted on 21 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# UNE LOCALISATION PEU CONNUE DU HÊTRE A BASSE ALTITUDE sur les collines calcaires en bordure de la basse vallée du Rhône

PAR

M. LAPIERRE

Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts, à Privas

La présence du hêtre dans la forêt domaniale de Valbonne (Gard) a retenu depuis longtemps l'attention des botanistes et des forestiers et plusieurs études, dont certaines récentes parues dans la Revue Forestière Française, ont donné des explications diverses à la présence de cette espèce montagnarde à faible altitude au milieu de formations végétales caractéristiques de la zone méditerranéenne et sous un climat qui apparaît, globalement, comme peu favorable à cette essence.

Deux opinions paraissent s'être fait jour, sur la présence du hêtre en forêt de Valbonne, l'une défendue par PARDÉ (1) et GUI-  
NIER (2), tient le hêtre pour une relique glaciaire dans cette station, l'autre, suggérée par COINTAT (3) avance que les peuplements actuels sont issus de plantations effectuées postérieurement à 1750 par des religieux anciens propriétaires de la forêt.

Nous ne connaissons pas la forêt domaniale de Valbonne et ne sommes pas un spécialiste des études botaniques. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'une documentation bien complète sur la répartition actuelle du hêtre aux basses altitudes dans la zone des moyennes montagnes méditerranéennes et ses causes probables.

Cependant, nous croyons devoir apporter une modeste contribution aux études précitées en évoquant la présence du hêtre à une

- (1) « A propos du hêtre de Valbonne: relique glaciaire ou plantations de moines? ». J. PARDÉ.  
(Revue Forestière Française, janvier 1956).
- (2) « Le hêtre de la forêt de Valbonne est une relique glaciaire ». Ph. GUI-  
NIER.  
(Revue Forestière Française, mai 1956).
- (3) « Le hêtre de Valbonne ». Michel COINTAT.  
(Revue Forestière Française, novembre 1954).

altitude sensiblement égale à celle qu'il occupe en forêt domaniale de Valbonne, sous un climat de caractéristiques semblables et à quelques dizaines de kilomètres seulement plus au nord.

Il s'agit d'un peuplement occupant le versant nord d'un ravin très encaissé, d'orientation Est-Ouest, appelé ravin de Ferrand et qui descend directement de la crête des collines calcaires bordant la rive droite du Rhône vers ce fleuve, au sud du chef-lieu de la commune de Cruas, dans le département de l'Ardèche.

Le hêtre s'y présente sous forme de brins de taillis plus ou moins âgés et de brins de franc pied, mélangé au chêne pubescent, à l'éralbe à feuilles d'obier, enfin au chêne vert dans le bas du versant.

Les renseignements suivants peuvent être donnés sur cette station :

### I. — Situation géographique

Communes de Saint-Vincent-de-Barres et de Cruas, canton de Rochemaure, département de l'Ardèche, soit à vol d'oiseau, à une distance de 48 kilomètres au nord de la Chartreuse de Valbonne et à 3,200 km à l'ouest du cours du Rhône, feuille I.G.N. au 1/20 000 Crest n° 5, coordonnées Lambert  $x = 789,8 - y = 263,4$ .

### II. — Altitude et exposition

Le hêtre se rencontre sur un versant nord ayant un développement en projection horizontale d'environ 32 hectares, depuis l'altitude de 410 mètres au sud-ouest jusqu'à celle de 200 mètres à l'est; il n'est pas impossible que des sujets isolés soient découverts à une altitude encore inférieure sur le même versant. Quelques pieds ont même franchi le fond du ravin et végètent à exposition sud. La pente du versant nord est en moyenne de 40 à 50 %; elle atteint par endroits 70 à 80 %. Comme dans les ravins de Valbonne, le hêtre du ravin de Ferrand échappe donc pendant une bonne partie de la journée à la forte insolation locale de l'été.

### III. — Assise géologique et sol

La base géologique de la station est constituée par des roches marnocalcaires du Barrémien; le sol, superficiel au sommet du versant, est plus profond vers le bas; il revêt la structure d'une rendzine, la proportion de pierres est considérable. Le sol contient certainement des réserves en eaux non négligeables qui, avec l'exposition, ont sans doute contribué à donner à la station une fraîcheur propice au maintien du hêtre, surtout vers la moitié inférieure du versant. Un niveau de sources existe aux environs de la cote 210.

## IV. — Climat

La pluviosité moyenne annuelle calculée sur les six dernières années (1958 à 1963 inclus) pour la station d'Alba située à 235 m d'altitude et à 14,8 km à vol d'oiseau au sud-sud-ouest de la station est de 1 048 mm, les minima annuels pour cette période se présentent en 1961 et 1962 avec 771 et 744 mm.

Pour les températures moyennes annuelles, nous sommes obligé de recourir aux observations du poste de Mirabel, situé à 315 m d'altitude, à 19 km à vol d'oiseau au sud-ouest de la station; on relève pour la même période 1958-1963, une température moyenne annuelle de 12,4°.

Ainsi, comme à la Chartreuse de Valbonne, on enregistre une pluviosité favorable au maintien du hêtre, encore que d'une répartition peut-être capricieuse pendant la saison de végétation, et une température moyenne relativement élevée pour cette essence. Au total, l'indice d'aridité de de Martone pour la période de référence est de 46,7 et se situe également dans la bonne moyenne favorable au hêtre.

## V. — Végétation

N'étant pas un spécialiste de phytosociologie, nous nous contentons de donner une liste des espèces végétant à quelques dizaines de mètres, parfois à quelques mètres les unes des autres et que nous avons pu identifier :

Strate arborescente —	Strate arbustive —	Strate frutescente et herbacée —
<i>Fagus sylvatica</i>	<i>Spartium junceum</i>	<i>Euphorbia</i> (?) sp.
<i>Quercus pubescens</i>	<i>Calycotome spinosa</i>	<i>Helleborus foetidus</i>
<i>Quercus ilex</i>	<i>Coronilla emerus</i>	<i>Hedera helix</i>
<i>Acer opulifolium</i>	<i>Rosa canina</i>	<i>Lavandula spica</i>
<i>Acer campestre</i>	<i>Amelanchier vulgaris</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Pistacia terebinthus</i>	<i>Rhus cotinus</i>	
<i>Corylus avellana</i>	<i>Cornus sanguinea</i>	
<i>Pirus communis</i>	<i>Viburnum lantana</i>	
<i>Cerasus mahaleb</i>	<i>Juniperus sabina</i>	
<i>Cercis siliquastrum</i>	<i>Rubus fruticosus</i>	
	<i>Ilex aquifolium</i>	
	<i>Lonicera... etrusca</i> (?)	

Ici, nous n'avons déterminé aucune des espèces du cortège floristique qui accompagne le hêtre de manière caractéristique. Tout au plus retrouve-t-on parmi les espèces plus ou moins ubiquistes dénotant une certaine ambiance de fraîcheur du sol et du micro-cl-

mat, *Coryllus avellana*, *Acer opulifolium*, *Ilex aquifolium*, *Hedera helix*. Bien entendu, un botaniste confirmé pourrait dans la strate herbacée sur laquelle nous restons très discret comme on a pu le remarquer, faire des observations sans doute fort intéressantes sur la ligne de démarcation des flores méditerranéennes et montagnardes que pour notre part, nous n'avons jamais eu l'occasion d'observer avec une telle netteté. C'est en effet, une station assez peu banale sans doute, que celle qui permet de trouver pratiquement côte à côte, à 200 mètres d'altitude, vers le fond du thalweg et sur une surface très réduite (moins de un hectare), un véritable mélange de: *Quercus ilex*, *Pistacia terebinthus*, *Coryllus avellana*, *Fagus sylvatica*, *Acer opulifolium*, avec en sous-étage ou dans les vides, *Lavandula spica* et *Spartium junceum*!

## VI. — Influence de l'homme

Contrairement à ce que signale COINTAT pour la forêt de Valbonne, la présence du hêtre dans le ravin de Ferrand est attestée par la toponymie: le canton forestier où on le rencontre s'appelle Le Grand Fays, ce qui indique que l'espèce y a été remarquée depuis fort longtemps et jugée assez caractéristique du lieu dit; elle n'a d'ailleurs pas échappé, plus récemment, aux botanistes qui, avec J. CARLES, ont dressé la carte de la Végétation de la France, feuille du Puy, car l'on remarque sur ce document un trait de couleur bleu clair, caractéristique du hêtre, à l'emplacement de la station, au milieu de la série du chêne pubescent.

Du point de vue de la nature juridique des terrains constituant la station, les deux tiers de la superficie environ, à l'est, appartiennent à la forêt domaniale de Saint-Vincent-de-Barres, issue de la série R.T.M. de Saint-Vincent-de-Barres aménagée en 1964, le surplus appartient à divers propriétaires particuliers.

La série R.T.M. de Saint-Vincent-de-Barres elle-même, avait été constituée par acquisition en 1905 de la forêt communale du même nom, soumise au régime forestier depuis 1846, et aménagée en taillis simple à la révolution de 20 ans depuis 1893; cet aménagement n'avait d'ailleurs fait que codifier le mode de traitement appliqué par l'usage, aussi bien dans l'ex-forêt communale de Saint-Vincent-de-Barres que dans les boisements particuliers voisins. Les coupes étaient le plus souvent délivrées en affouage, le quart en réserve institué en 1893 ne comprenait pas le canton en cause. Auparavant, il n'y avait aucun quart en réserve. Les fours à chaux et ciment qui s'étaient multipliés sur cette côte rhodanienne calcaire, ont dû également à leur origine et pendant longtemps, être gros consommateurs de bois de chauffage. Il est à noter que l'aménagement de 1893, dans sa description des divers cantons de la forêt, passe complètement sous silence la présence cependant très carac-

téristique du hêtre au canton du Grand Fays. Enfin, l'aménagement de 1893 n'a été appliqué que jusqu'en 1905, date d'acquisition de la forêt communale par l'État. A partir de cette époque, le massif, considéré comme ruiné et érigé en série R.T.M., n'a plus été parcouru par des coupes mais a fait l'objet de travaux d'enrésinement. Le canton du Grand Fays n'a donc en fait depuis cent ans, été parcouru que deux fois par des coupes de taillis. Tout laisse en définitive à penser que jamais, dans cette station, le hêtre n'a fait l'objet d'une protection particulière de la part de l'homme; mélangé au chêne pubescent et même au chêne vert, il a fait, comme ces espèces, l'objet de coupes rases de taillis chaque fois que le canton était parcouru par des exploitations. Or, le hêtre a résisté, il n'a pas tendance à régresser; des semis existent, les cépées ont rejeté avec une vigueur satisfaisante. Si nous ne pouvons évoquer aucune mansuétude particulière de l'homme à son égard, il faut cependant tenir compte de la loi du moindre effort, qui en raison du relief et de la difficulté d'accès de la station, l'a fait sans doute parcourir en coupes à une périodicité beaucoup moins courte que les parties les plus accessibles du massif. Par ailleurs, et pour les mêmes motifs, pâturages et incendies ont certainement été moins intenses au cours des siècles dans le ravin de Ferrand que sur les crêtes à pentes plus douces et sur les versants sud. Telle est peut-être la forme de sauvegarde qui a permis, ici, au hêtre de se maintenir.

### Conclusion

Les éléments d'appréciation qui ont été exposés ci-dessus nous conduisent à penser que le hêtre constitue bien dans la station décrite un des chaînons reliques de l'espèce, correspondant à une répartition de la végétation forestière due à des conditions climatiques disparues qui étaient plus favorables à cette espèce et régnaient comme le note GUINIER, le long des collines en bordure de la basse vallée du Rhône.

Rien en effet, ne permet de penser dans ce site, presque inconnu, que les propriétaires divers dans le passé, aient pu avoir le souci particulier de la conservation de l'espèce, à plus forte raison de son introduction.

Nous souhaiterions toutefois que ces renseignements sommaires, s'ils sont jugés dignes d'intérêt, puissent servir de point de départ à une étude plus complète et plus scientifique de la part des spécialistes.

---